



CHAMPIONNAT DE FRANCE DEPARTEMENTAL PAR EQUIPES

Saison 2015/2016

MODIFICATION DE DATE, D'HORAIRE OU DE SALLE POUR UNE RENCONTRE

Rappel du règlement : (Art. 30 du règlement ou Art 5.1 pour les Réserves)

- a) Toutes les dates portées aux différents calendriers sont impératives.
 - b) Un avancement de date (ou une modification d'horaire) peut être autorisé, mais l'accord écrit des deux adversaires devra être transmis au responsable de poule au moins **huit jours à l'avance** pour acceptation de la modification. La procédure est la même pour le changement de salle.
-

Division : Poule : Journée n° :

Date et heure prévue au calendrier :

Association recevant :

Association visiteuse :

MOTIF DE LA DEMANDE :

Date souhaitée : Horaire souhaité :

Modification de salle pour la ème journée.

Adresse de la nouvelle salle :

.....

Après signature des deux associations, ce document doit être adressé à :
CDTTE – Maison des Comités Sportifs – 62 bis Boulevard Charles de Gaulle – 91540 MENNECY

CLUB DEMANDEUR

DATE :
CACHET ET SIGNATURE

CLUB ADVERSE

DATE :
AVIS DU CLUB ADVERSE :
ACCORD REFUS
CACHET ET SIGNATURE

RESPONSABLE DE POULE

DATE :
AVIS DU RESPONSABLE DE POULE :
ACCORD REFUS
POUR LA C. S. DEPARTEMENTAL :